



Refus de remboursé un prêt

Par **Alain THEPENIER**, le **16/04/2012** à **02:01**

Bonjour,

J'ai prêté fin 2011 de l'argent (par chèque) à une personne (à l'époque un ami) et cette personne n'a pas l'intention de me le rendre.

Cette somme s'élève à 500 €, et je n'ai pas envie de m'asseoir dessus.

Y-a-t'il des démarches à suivre pour l'obliger à rembourser ? Si oui lesquelles ?

Cordialement

Par **Marion2**, le **16/04/2012** à **09:30**

Bonjour,

Une reconnaissance de dettes a t'elle été établie ?

Cdt

Par **Alain THEPENIER**, le **16/04/2012** à **10:27**

Malheureusement non. Entre ami ça ne se fait pas, enfin je croyais.

Cordialement.

Par **Marion2**, le **16/04/2012** à **11:25**

Il va être difficile pour vous de prouver que c'est un prêt que vous avez consenti à votre ami.

Envoyez lui un courrier recommandé AR le mettant en demeure de vous rembourser la somme de 500€ que vous lui avez prêtée le par chèque n° et nom de la Banque. Gardez copie de votre courrier.

Vous obtiendrez peut-être une réponse de sa part justifiant bien qu'il s'agit d'un prêt.

Cdt

Par **Alain THEPENIER**, le **22/05/2012** à **02:24**

A Marion2.

J'ai suivi vos conseils, ça a marché, il m'a répondu et maintenant on a rendez-vous au tribunal d'instance le 13 juin.

Je ne sais pas, bien sur, quel sera le résultat, mais je vous remercie quand même pour ces bons conseils.

Cordialement.